

# Le projet d'arrêt du Réseau Téléphonique Commuté d'Orange

4<sup>ème</sup> dîner débat CDRT Lyon

22 septembre 2016

Benoît Bacquey



# Sommaire

Introduction

- 1 - Pourquoi prévoir l'arrêt du Réseau Téléphonique Commuté d'Orange
- 2 - Périmètre du projet
- 3 - Chronologie du projet
- 4 - Lancement d'une expérimentation dans le Sud Finistère
- 5 - Les travaux en cours au sein de la Fédération Française des Télécoms

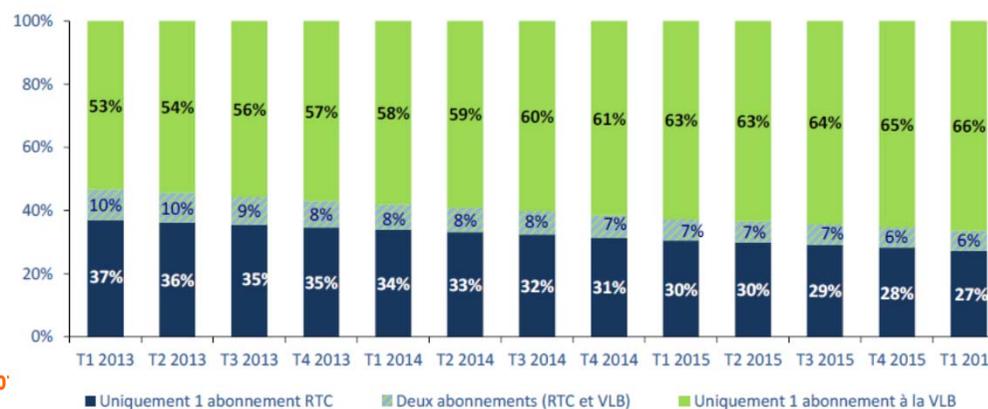
# Introduction

- Orange a décidé dans le cadre de son plan stratégique la transformation de ses réseaux vers le tout IP. Ce programme comporte une réflexion quant à l'avenir de son réseau historique de téléphonie fixe : le Réseau Téléphonique Commuté (RTC).
- Le Réseau Téléphonique Commuté est le réseau utilisé par la plupart des opérateurs permettant d'acheminer les communications téléphoniques traditionnelles de leurs clients sur un réseau fixe.
- Ce réseau se présente sous la forme d'une architecture à plusieurs niveaux : les commutateurs d'abonnés (environ 350) dans toute la France et les commutateurs de transit (environ 60) et les 28 000 unités de raccordement d'abonnés situés dans des Nœuds de Raccordement d'Abonnés (les NRA utilisés aussi pour héberger les équipements pour le haut débit). Ce réseau fonctionne avec la boucle locale cuivre et des liens de collecte majoritairement en fibre, parfois en cuivre ou en faisceau hertzien.
- Ce réseau est basé sur une technologie et des équipements qui ont été déployés autour des années 1980, technologie arrivant en fin de vie. Depuis la large adoption des offres triple play sur ADSL, réseau câblé ou FTTH, ce n'est plus le seul et unique véhicule des services de la téléphonie fixe en France.
- Dans ce cadre Orange a communiqué à l'ARCEP et aux autres opérateurs son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle.

# 1- Pourquoi prévoir l'arrêt du RTC d'Orange :

- Un impératif pour maîtriser les risques d'exploitation à partir de 2022 :
  - obsolescence de la technologie et rareté des matériels de remplacement,
  - fin de la maintenance de la part des équipementiers,
  - difficultés pour maintenir les compétences sur le RTC.
- Ce plan permet de conserver la qualité de service au-delà de 2022.
- Les principaux opérateurs historiques européens ont annoncé des projets similaires avec des dates comparables.
- Décroissance du nombre de clients aux services téléphoniques sur RTC :

Répartition des lignes fixes supportant le service téléphonique selon le nombre d'abonnements téléphoniques



(Source Arcep, observatoire des marchés T1 2016)

## 2- Périmètre du projet :

- La fin du RTC ne signifie pas la fin du service de la téléphonie classique :
  - le service sera assuré par la technologie IP (Voix sur IP) par tout opérateur qui aura développé une solution de substitution en VoIP (nouvelles offres de détail en VoIP seule).
- La fin du RTC, ce n'est pas ...
  - la fin du cuivre,
  - ni la fin des liaisons louées,
  - ni l'arrêt de l'interconnexion en mode TDM (*Time Division Multiplexing*).
- La fin du RTC c'est :
  - l'arrêt des services de téléphonie classique basés sur le RTC,
  - sur les marchés de détail et de gros des opérateurs,
  - sur tous les accès analogiques et numériques (accès TD par exemple),
  - sur tout le territoire national.
- les offres régulées sur le marché de gros arrêtées sont :
  - la Vente en Gros de l'Abonnement au Service Téléphonique et la Présélection et Sélection du transporteur (pour les communications téléphoniques).

## 3- Chronologie du projet : les principes (1/2)

Orange distingue deux étapes à quelques années d'intervalle :

1<sup>ère</sup> étape, l'arrêt de production (de commercialisation) de **nouveaux** accès RTC :

=> Il sera simultané sur l'ensemble de la métropole. Pour les DOM les dates seront précisées ultérieurement.

2<sup>ème</sup> étape, l'arrêt technique du service de téléphonie classique sur le RTC :

=> l'arrêt technique du service sera très progressif sur plusieurs années selon un séquençement par **plaques géographiques**.

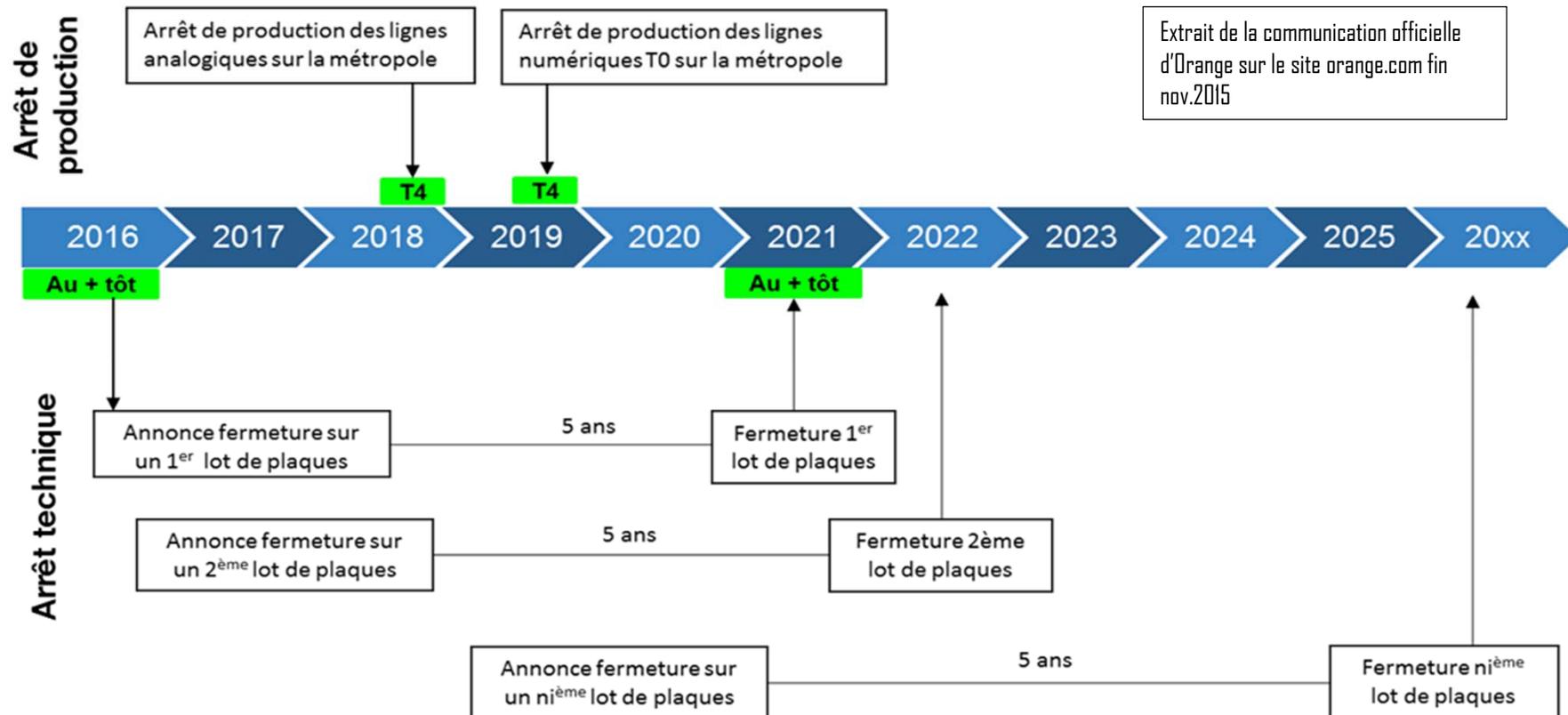
Les lignes de téléphonie RTC **existantes** ne seront pas impactées par la 1<sup>ère</sup> étape, l'arrêt de production, mais uniquement lors de l'arrêt technique de la ou des plaques concernées.

Définition de la plaque :

une plaque correspond à la zone de desserte d'un ou plusieurs équipements techniques du RTC et sera formulée de façon lisible par un regroupement de communes et ou d'arrondissements.

Une plaque sera définie par une liste de codes postaux (commune(s) ou arrondissement(s)).

### 3- Chronologie du projet : les principaux jalons connus (2/2)



Les dates d'arrêt de production concernent la métropole. Les dates dans les DOM seront postérieures à celle de la métropole en raison des spécificités locales. Le calendrier pour les DOM sera précisé ultérieurement.

#### 4- Lancement d'une expérimentation début 2017 sur la zone Sud Finistère : 14 villes autour de Concarneau et Fouesnant



## 4- Tester en avance de phase l'arrêt de commercialisation du RTC, du RNIS, puis les migrations des clients

1. Expérimenter les **acquisitions de nouveaux clients en VoIP mono-ligne** en substitution au RTC analogique :

**Phase 1 – début 2017** : les offres RTC analogiques restent proposées sur la zone mais la substitution VoIP est déjà possible (pour l'ensemble des marchés).

**Phase 2 – début 2018** : les offres RTC analogiques ne sont plus proposées en acquisition (marchés de gros et détail) : pour les accès analogiques sur la zone, remplacement de l'offre de gros VGAST, par l'offre de gros « Accès Essentiel » dans sa version définitive dont la diffusion aux opérateurs tiers est prévue début juillet 2017.

2. Expérimenter les **acquisitions en VoIP multi-lignes** en substitution au RNIS (accès T0) :

Même phasage que ci-dessus mais décalées d'un an par rapport à la VoIP mono-ligne.

3. **Expérimenter l'arrêt technique du service et les migrations des clients des offres RTC vers les offres de substitution** :

Cette phase reste à définir : planning à définir, avec possibilité d'offres de substitution complémentaires pour les migrations des parcs existants.

4. **Un comité de suivi de l'expérimentation** sera créé avec les opérateurs et l'ARCEP.

## 5- Les Groupes de travail FFT (GT) sur les usages spéciaux (ascenseurs, téléalarme, monétique, téléassistance, modems...)

**GT1** : élaborer des solutions tout IP à l'horizon 2018 pour ces usages spéciaux

Etat d'avancement :

1. Les fédérations remontent leurs cahiers des charges (demandes) **(fait)**
2. Le GT élabore un socle de demandes communes **(en cours)**
3. Les opérateurs proposent un socle télécom sur lequel s'appuyer pour construire les solutions pour les usages spéciaux **(à faire)**

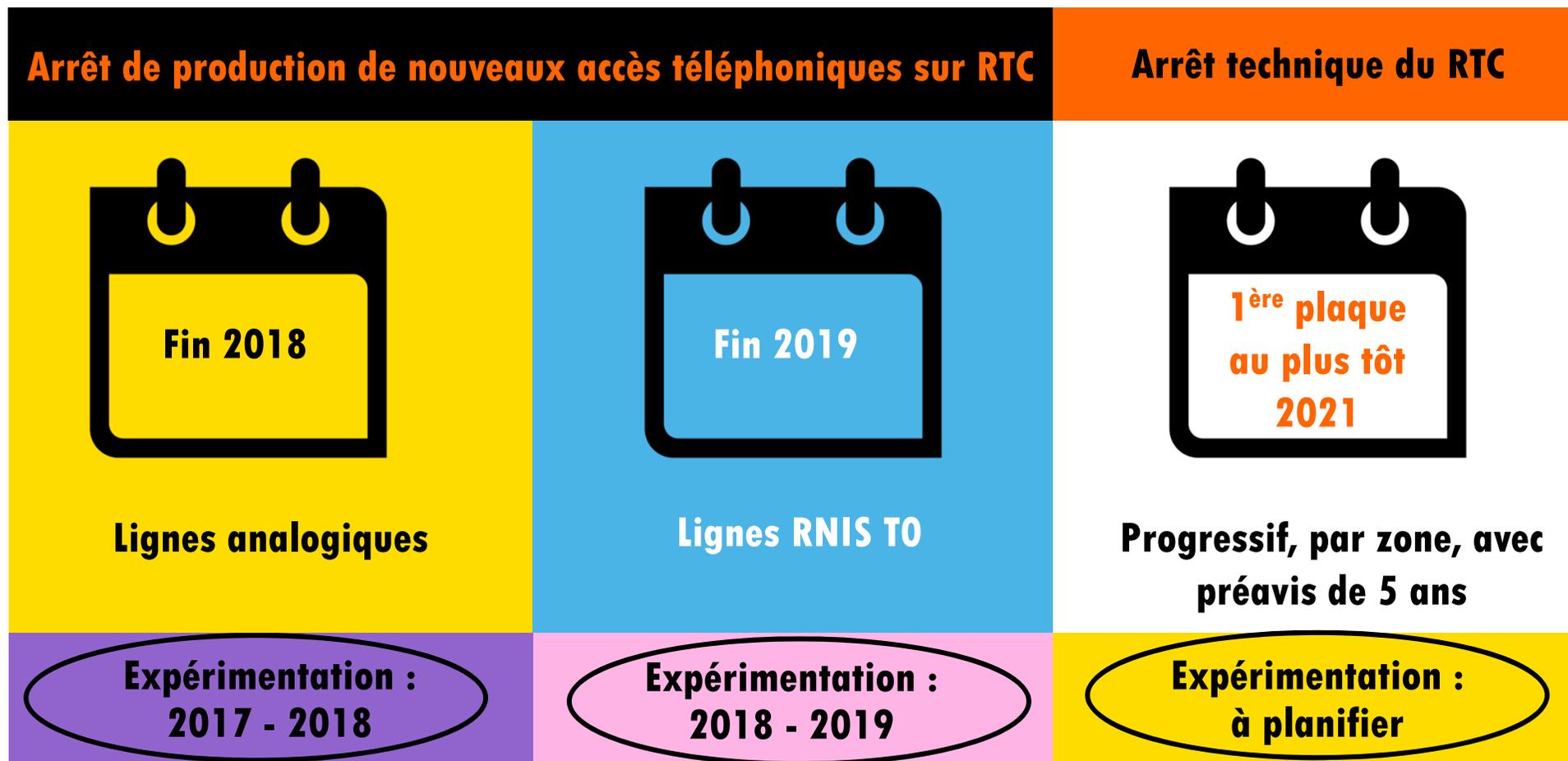
**GT2** : identifier les contraintes avec les terminaux installés et définir des solutions de migration du parc existant

Principales questions remontées :

- La gestion des modems
- La gestion des DTMF de machine à machine
- Les solutions de permanence de service en cas de coupure électrique\*.

\* Des solutions techniques existent sur à base de batteries et onduleurs, il reste à déterminer quelles bonnes pratiques peuvent être recommandées par le GT2.

En conclusion, calendrier :



merci

